

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

exportations

Question écrite n° 29483

### Texte de la question

M. Noël Mamère attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la politique publique française de soutien aux exportations. Cette politique, malgré son importance, s'effectue aujourd'hui encore dans une certaine opacité. D'importants progrès ont déjà été réalisés, notamment la publication trimestrielle dès 2001 des projets garantis par la COFACE, et en 2002 des lignes directrices environnementales de la COFACE dans trois secteurs d'activités. Mais paradoxalement, aucune information n'est aujourd'hui rendue publique concernant la commission interministérielle des garanties, organe clé dans la procédure publique d'assurance-crédit aux exportations françaises. Afin d'améliorer la transparence de cette procédure, il lui demande donc quels sont les membres de la commission interministérielle des garanties, et si cette liste, comme cela semble logique et existe dans de nombreux autres cas de commissions interministérielles, sera rendue publique sur le site de son ministère.

#### Texte de la réponse

La composition de la commission des garanties et du crédit au commerce extérieur est publique. Elle est précisée par l'article 1er du décret n° 49-1077 du 4 août 1949 modifié par le décret n° 85-1278 du 6 décembre 1985.

#### Données clés

Auteur: M. Noël Mamère

Circonscription: Gironde (3e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 29483 Rubrique : Commerce extérieur Ministère interrogé : économie Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9124

Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1825